



2011

Règlement de concours

Article 1: Organisateur

Le **PAMPA 2011** est une initiative de la Fédération belge des Magazines FEBELMAG en collaboration avec les autorités fédérales, wallonnes et flamandes dans le but de récompenser la meilleure annonce/campagne institutionnelle flamande et francophone des pouvoirs publics parue en 2010 dans la presse magazine belge.

Article 2: Travaux

Le concours est ouvert à tous les annonceurs des pouvoirs publics fédéraux, régionaux et provinciaux, des villes et communes, pour autant que ces annonces/campagnes tombent sous la dénomination "communication institutionnelle des pouvoirs publics". Ceci signifie que les annonces/campagnes des entreprises publiques ne peuvent pas participer au concours. Un comité particulier, regroupant des représentants des éditeurs et des pouvoirs publics, décide de la participation ou de l'exclusion d'une annonce/campagne en cas de doute.

Article 3: Conditions de participation

Toutes les campagnes des pouvoirs publics (fédéral, régional, provincial, communal) de minimum ½ page (ou équivalent), parues **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010** dans un magazine belge grand public ou un supplément belge d'un magazine étranger grand public, imprimé sur du papier magazine et vendu en librairie et/ou par abonnement. Les formules spéciales (encart, pop-up, flap, tabernacle, etc...) réalisées spécifiquement pour la presse magazine, sont également admises.

Une même annonce ne peut être inscrite qu'une seule fois pour un Award PAMPA.

Article 4: Modalités d'inscription

Chaque campagne/annonce doit être accompagnée d'un formulaire d'inscription (voir annexe) dûment complété, de deux épreuves d'impression ou chromalins, d'un CD format jpg et pdf. Puisque le jury est composé de membres flamands et francophones, il est recommandé de prévoir une traduction de chaque annonce dans la deuxième langue nationale. Le tout est à adresser à FEBELMAG – Rue Bara 175, – 1070 Bruxelles – à l'attention de Brigitte Vandenbroeke au plus tard pour le 28 janvier 2011.

Article 5: Jury

Le Jury est composé de douze personnes et un président, assistés par un secrétariat. Le groupe de douze est composé de quatre créatifs belges professionnels, choisis en collaboration avec le Creative Club of Belgium, quatre représentants des pouvoirs publics et quatre représentants des éditeurs. Le secrétariat est assuré par Febelmag. L'organisateur peut modifier le nombre des jurées et donc la constitution du jury.

Le Jury désigne les Gold, Silver & Bronze **PAMPA** flamands et francophones. Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6: Prix

Les annonceurs flamand et/ou francophone gagnants (Gold **PAMPA**) peuvent présenter leur annonce/campagne à Cannes aux frais de FEBELMAG. Pour des raisons pratiques, les agences des annonces/campagnes gagnantes prennent elles-mêmes en charge les formalités d'inscription au International Advertising Festival - Cannes Lions (catégorie Press). FEBELMAG assume les frais d'inscription pour un maximum de cinq visuels.

Un représentant par annonceur(s) gagnant(s) est/sont en outre invités au International Advertising Festival - Cannes Lions du **mercredi 22 juin au dimanche 26 juin 2011**. FEBELMAG prend en charge le transport A/R Cannes, les frais de séjour de 4 nuitées durant le International Advertising Festival ainsi que l'accès au Festival.

Les gagnants du Gold, Silver et Bronze Awards reçoivent un trophée et un diplôme.

Article 7: Date limite d'inscription

La date limite d'inscription au **PAMPA 2009** est fixée au **28 janvier 2011**.

Article 8: Proclamation des résultats

Les annonceurs flamands et francophones des trois annonces/campagnes gagnantes sont avertis personnellement. La proclamation officielle des résultats, la remise des prix et leur présentation à la presse auront lieu le **12 mai 2011**.
